

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 27 – Jeudi 25 juillet 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 22 septembre 2024

Le Conseil fédéral a fixé au 22 septembre 2024 le vote populaire concernant:

- l'initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »
- la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- les Suisses domiciliés à l'étranger, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.

b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.

c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 25 juillet 2024

La Chancellerie d'Etat.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2024

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 4 janvier, 4 avril, 18 juillet, 1^{er} août,
15 août, 26 décembre.

Delémont, décembre 2023.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation cantonale du 22 septembre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a fixé au dimanche 22 septembre 2024 la votation populaire concernant:

- l'acte relatif à l'approbation du Concordat entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur cet objet.

Droit de vote

Sont électeurs en matière cantonale:

- a) les Suisses âgés de dix-huit ans et domiciliés depuis trente jours dans le canton;
- b) les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur dernière commune de domicile en Suisse ou leur commune d'origine;
- c) les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Conformément à l'article 3, alinéa 2, de la loi cantonale sur les droits politiques ainsi qu'à l'article 77, lettre b, de la Constitution cantonale, les électeurs étrangers ne participent pas au scrutin cantonal du 22 septembre 2024, car l'objet soumis au vote touche la matière constitutionnelle.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel.

Delémont, le 25 juillet 2024.

La Chancellerie d'Etat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° RC 18

Commune: Haute-Sorne

Localité: Courfaivre

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Pose d'un enrobé phonoabsorbant**

Tronçon: **Rue du Chavon-Dessus**

Durée: **Du 30 juillet 2024 à 7h00
au 1^{er} août 2024 à 6h00**

Particularités: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région
Delémont, (tél. 032 420 60 14)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 19 juillet 2024.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248

Commune: Saignelégier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Foire du Marché-Concours**

Tronçon: **Rue de la Gruère
Du giratoire Place du 23-Juin
au bâtiment N° 25 «La Chaumine»**

Durée: **Du 9 août 2024 à 8h00
au 12 août 2024 à 12h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Sylvain Viatte, chef de région
Franches-Montagnes
(tél. 032 420 60 21)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 15 juillet 2024.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1512

Commune: La Baroche

Localité: Asuel

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Triathlon populaire**
 Tronçon: **RC 1512, Pleujouse – La Malcôte**
 Durée: **Samedi 10 août 2024, de 15 h 15 à 18 h 30**
 Particularités: Néant
 Renseignements: M. Jean-Marie Gurba, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 2 juillet 2024.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 1509 et 1510

Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Réfection des passages à niveau CJ**
 Tronçons et durées: **Coinat d'Essertiau (direction Cornol), du lundi 29 juillet 2024 à 7 h 30 au lundi 19 août 2024 à 17 h 00; Route de Courgenay, du lundi 19 août 2024 à 8 h 30 au mardi 3 septembre 2024 à 17 h 00**
 Particularités: Néant
 Renseignements: M. Jean-Marie Gurba, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 15 juillet 2024.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service de l'économie rurale

Cofinancement d'un projet d'investissement

Publication au sens de l'article 9 de l'Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (RS 913.1)

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme de contributions cantonales et fédérales à fonds perdu pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 9 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours depuis la présente publication.

Requérant: M. Florian Nicolet-dit-Félix,
Mont Dedos 1, 2748 Les Ecorcheresses

Feuillet: N° 439 du ban
de Haute-Sorne / Undervelier

Type de projet: Construction de locaux
de transformation, de stockage
et de vente de produits de la ferme

Courtemelon, le 16 juillet 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Office de l'environnement

Octroi d'une concession

Par décision, l'Office de l'environnement a octroyé une concession d'eau d'usage (N° 53 H 63/1) pour une période de 20 ans à la société Matériaux Sabag SA à Delémont, pour le lavage des matériaux et l'alimentation d'une pompe à chaleur eau-eau, sise sur la parcelle N° 2091 du ban de Courrendlin. Aucune opposition n'a été déposée.

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne, le 9 juillet 2024.

Certifié conforme.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courchavon

Assemblée communale ordinaire
jeudi 29 août 2024, à 20h00, à la salle au-dessus
de l'école

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Courchavon, le 22 juillet 2024.

Conseil communal.

Courendlin

Assemblée bourgeoise extraordinaire
mercredi 21 août 2024, à 19h00, à la salle
du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Décider et voter la constitution d'un Droit de superficie de longue durée pour le domaine du Cras des Chenals et donner compétence au Conseil bourgeois pour ratifier les actes (adaptation de la surface et des bâtiments concernés par le Droit de superficie).
3. Statuer sur l'admission de nouveaux bourgeois sous réserve de l'obtention de l'indigénat cantonal.

Courendlin, le 16 juillet 2024.

Conseil bourgeois.

Courendlin

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 22 septembre 2024, afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, un crédit d'investissement de CHF 6950000.– TTC pour la réalisation du projet ViTaBirse (Protection contre les crues et revitalisation des rives de la Birse), dont à déduire les subventions fédérales et cantonales et autres promesses de dons, le financement par emprunt bancaire pour le solde et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit?

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 22 septembre 2024, de 10h00 à 12h00, au Bureau communal, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin.

Courendlin, août 2024.

Conseil communal.

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune de Fontenais

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 3 juin 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 juillet 2024.

Réuni en séance le 9 juillet 2024, le Conseil communal de Fontenais a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 15 juillet 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Entrée en vigueur du règlement général de police

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Porrentruy le 16 mai 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 1^{er} juillet 2024.

Réuni en séance du 8 juillet 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Porrentruy, le 8 juillet 2024.

Conseil municipal.

Val Terbi

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 5 juillet 2024, le plan suivant:

- Plan directeur communal
(Aménagement – rapport et plans)

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Vicques, le 11 juillet 2024.

Conseil communal.

Avis de construction

La Baroche / Fregiécourt

Requérants: Tania Frauchiger, Les Aidges 29, 2953 Fregiécourt; Benjamin Fleury, Les Aidges 29, 2953 Fregiécourt. Auteur du projet: R Dessin Sàrl, La Combatte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'une partie du bâtiment N° 29 existant; reconstruction, transformation, changement d'affectation et agrandissement du bâtiment N° 29 pour l'agrandissement et la transformation de l'appartement existant ainsi que pour l'aménagement d'un nouvel appartement; pose d'un crépi isolant en façade, aménagement d'un couvert à l'ouest ainsi qu'un couvert à l'est du bâtiment, remplacement du chauffage à mazout par l'installation d'une pompe à chaleur posée dans le grenier et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelles N°s 424 et 423, sises à la Route des Aidges, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, zone du village.

Dérogation requise: Article 65 de la loi sur la construction et l'entretien des routes (LCER) / avant-toit du couvert.

Dimensions: Longueur 29m05, largeur 12m02, hauteur 6m86, hauteur totale 9m85.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi gris clair, bois mélèze gris clair; toiture: tuiles TC brun rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 9 juillet 2024.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant et auteur du projet: Restaurant du Jura – Saint-Ursanne, Rue du 23-Juin 22, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Pose d'une cheminée sur pan nord-est pour la sortie de ventilation de la cuisine professionnelle existante; cheminée de ventilation de cuisine de forme carrée.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 28, sise à la Rue du 23-Juin 22, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Zone centre, CAa. Plan spécial: Vieille Ville.

Dérogation requise: RCC, article CA 16, point 3 (corps de cheminée).

Dimensions: Longueur 40 cm, largeur 40 cm, hauteur 100 cm.

Genre de construction: Matériau: cuivre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 9 juillet 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Poste Immobilier Management et Services SA, Rue du Grand-Pré 2a, 1001 Lausanne. Auteur du projet: Comamala Ismail Architectes sàrl, Place de la Gare 20, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau centre de logistique pour la Poste et aménagement d'une zone de stationnement sous le viaduc A16 (49 places); pose de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture et mise en place d'une pompe à chaleur à sondes géothermiques.

Cadastre: Delémont. Parcelles N°s 5456 et 5126, sises à la Rue Robert-Caze, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABe. Plan spécial 72 Communance Sud – Secteurs ABe et ABf.

Dimensions: Longueur 73m60, largeur 42m80, hauteur 8m73.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois vertical, lasure, teinte foncée; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juillet 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Centre de sports et loisirs Delémont SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteur du projet: Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition de la partie sud-ouest du bâtiment et construction de 2 bâtiments de 3 et 5 niveaux du centre de la Croisée des loisirs comprenant un centre sportif (tennis, squash, bowling, padel, badminton), fitness, restaurant, salle polyvalente, salle de jeux (arcade, salle de trampoline) et locaux administratifs et rénovation de la partie nord; pose de 7 pompes à chaleur ainsi que des panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3357, sise à la Rue Emile-Boéchat 87, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb.

Dimensions: Longueur 76m61, largeur: 46m72, hauteur 18m00.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles métalliques, teinte à définir; toiture: toiture plate avec gravier et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 juillet 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Linder SA, Rue Saint-Maurice 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction de 2 agrandissements (locaux administratifs) avec 2 escaliers en façade nord-est du bâtiment existant.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3655, sise à la Rue Saint-Maurice 18, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABb.

Dérogation requise: Article 61 RCC.

Dimensions: Longueur 2 x 9m00, largeur 4m60, hauteur 6m66.

Genre de construction: Matériaux façades: panneaux sandwichs, teinte gris; toiture: panneaux sandwichs, teinte gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 juillet 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Alain et Evelyne Veya, Rue du Borbet 4, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Démolition d'un chalet et construction d'une maison familiale avec place couverte, pergola, panneaux photovoltaïques et mur de soutènement.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 4610 et 2655, sises au lieu-dit Berlincourt, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb. Plan spécial: Le Malé.

Dérogation requise: Article 3.5 al. 1 du Plan spécial « Le Malé »

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 9m40, hauteur 3m41, hauteur totale 5m19.

Genre de construction: Façades: isolation périphérique ventilée, panneaux Fundermax gris; toiture: tuile béton, gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 22 juillet 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Marlyse et Valentin Jolidon, Rue de la Faverge 33, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Assainissement du bâtiment N° 33, réfection de la toiture et pose d'une isolation périphérique; démolition et reconstruction à l'identique du bâtiment N° 33.1.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 60, sise à la Rue de la Faverge 33, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre C.

Dérogation requise: Article 37 RCC (taille des velux).

Dimensions isolation périphérique: 12 cm, hauteur bâtiment 5m10, hauteur totale 9m00.

Genre de construction: Façades: crépi blanc cassé et bardage en bois; toiture: tuiles TC couleur rouge; selon plan déposé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 18 juillet 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Chloé Stebler et Gaël Cœudevez, La Breuille-tée 12, 2855 Glovelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et assainissement d'un appartement et ajout d'un canal de fumée; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 62, sise à la rue Au Village 27, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 18 juillet 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose d'un conteneur semi-enterré de type moloks pour le ramassage des ordures ménagères; parcelle N° 222, Allée des Soupirts et déplacement de la colonne Morris.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 222, sise à la rue Allée des Soupirs, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir CA. Plan spécial: PS d'équipements et de détails « Rue Pierre-Péquignat ».

Dimensions moloks: Diamètre 1m70, hauteur 1m20.

Genre de construction: Structure: polyéthylène PE; habillage: lames bois, teinte brun clair; couvercle: plastique noir.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 15 juillet 2024.

Service UEI.

Val Terbi / Corban

Requérant et auteur du projet: Bernard Varin, Les Mengartes 39, 2828 Montsevelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour véhicules, local motos/vélos, bucher, cave et réduit; construction d'un couvert/porche devant entrée garage et d'un couvert pour la terrasse; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1545, sise à la rue En Chaudron, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Secteur Chaudron.

Dimensions: Longueur 21m05, largeur 15m64, hauteur 4m47, hauteur totale 6m82.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles granit anthracite.

Début de la publication: 5 août 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 15 juillet 2024.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20CHF francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Val Terbi / Vicques

Requérant et auteur du projet: Moulin de Vicques Charmillot SA, Sur Breuya 6, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Agrandissement au nord du bâtiment existant pour l'aménagement de locaux administratifs; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'intérieur; selon plans déposés

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 21, sise à la rue Sur Breuya 6, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions: Longueur 8m72, largeur 4m90, hauteur 7m07, hauteur totale 7m07.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois, couleur bois clair; toiture: ossature bois, revêtement gravillons gris.

Début de la publication: 5 août 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 septembre 2024

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 8 juillet 2024.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérante: Association AREJ, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Immo360degrés JL Sàrl, Les Champs devant la Ville 141, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un chemin en groise pour de la randonnée équestre en forêt; selon plan déposé.

Cadastre: Vicques. Parcelles N^{os} 974, 3231 et 3231, sises à la rue Moton, 2824 Vicques. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Construction hors de la zone à bâtir (article 24 LAT).

Dimensions: Largeur 3m00, longueur selon tracé.

Début de la publication: 5 août 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 15 juillet 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite à la démission du titulaire, le Service de la santé publique met au concours le poste de

Médecin cantonal-e
(taux d'activité à convenir)

Les termes utilisés ci-dessous pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Mission: Le médecin cantonal travaille au sein du Service de la santé publique dans lequel il assume la responsabilité médicale pour les domaines de l'Etat ayant une composante de santé publique. Il est chargé de la surveillance du système de déclaration des maladies transmissibles, de la mise en place des mesures qui en découlent de la loi sur les épidémies ainsi que des campagnes de vaccination. Il est également en charge de la promotion de la santé, de la prévention des maladies non infectieuses ainsi que de l'organisation de la santé scolaire en lien avec les infirmières et les médecins scolaires. Le médecin cantonal est chargé de la surveillance des professions de la santé, des aspects de médecine légale, du secret médical. Enfin, il donne son aval pour les hospitalisations hors canton et apporte ses compétences médicales dans les préparatifs des planifications, des plans en cas de catastrophes ou autres événements majeurs.

Profil: Diplôme fédéral de médecin. Doctorat, post-master ou avec formation/ spécialisation en prévention et santé publique, médecine du travail, médecine légale, infectiologie, ou dans un domaine lié au poste. Expérience de 5 à 6 ans, idéalement en santé publique et/ou en médecine sociale et préventive. Connaissance des questions éthiques et juridiques. Capacité de fonctionner en équipe et aptitude à déléguer, qualité d'écoute, discrétion, talents diplomatiques, de négociation et d'arbitrage, capacité à faire respecter les cadres imposés par la déontologie et les lois, capacité de faire face à l'hétérogénéité de façon synthétique et rapide, sens du service public, compétences dans la gestion de programmes et/ou de projets complexes, capacité de rédaction, de présentation d'exposés et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de santé publique II/Classe 25.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sophie Chevrey-Schaller, cheffe de service a.i., téléphone 032 420 51 35.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 août**

2024 et comporter la mention « Postulation Médecin cantonal-e ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ de la titulaire, le Service juridique met au concours le poste d'

Agent-e administratif-ve
à 45-55 %

Mission: Vous vous occupez principalement de la gestion des dossiers d'exécution des peines et des mesures, notamment le suivi des dossiers, la gestion des délais, la prise de procès-verbaux, les renseignements téléphoniques, la préparation des dossiers à l'intention de la commission spécialisée, la rédaction de décisions et de correspondances diverses, les contrôles comptables, la facturation.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience dans le domaine pénal souhaitée. Maîtrise de l'allemand. Des connaissances de l'anglais, ainsi qu'en comptabilité, sont un atout. Bon sens de l'organisation, une grande discrétion, une parfaite maîtrise de l'orthographe et une bonne résistance aux situations conflictuelles. Capacité à travailler de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement:

Commis-greffier-ère/Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Service juridique, exécution des peines, tél. 032 420 56 55.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 9 août 2024** et comporter la mention « Postulation Agent-e administratif-ve JUR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Service des infrastructures, pour sa Section de l'entretien des routes, met au concours le poste de

Chef-fe d'équipe de voirie pour les Franches-Montagnes à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller à la conservation et la viabilisation du réseau routier cantonal, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Organiser et commander une équipe de cantonniers (2 à 6 personnes) sur la base des travaux généraux planifiés par le chef de région ainsi que sur les principes des règles de la sécurité applicable dans la branche. Instruire le personnel afin qu'il puisse effectuer toutes les tâches confiées à un cantonnier. Assumer l'entretien du réseau des routes cantonales pour que celui-ci soit praticable 24h/24 (en hiver de 6h00 à 22h00 durant la semaine). Faire partie des équipes de permanence durant toute l'année. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année, pour des travaux d'entretien urgents afin que le réseau routier soit praticable suite à des dégâts dus aux conditions météorologiques et prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Avoir des contacts avec les autorités communales et les riverains dans le secteur d'entretien afin de pouvoir résoudre les problèmes relatifs aux travaux effectués.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation ou domaine lié au bâtiment. Avoir au minimum 2-4 ans d'expérience. Avoir le sens de l'organisation, de la planification et être à même de diriger une équipe de cantonniers. Posséder de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire CE, éventuellement C1E. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Saignelégier ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent-e d'exploitation voirie IIIa/Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2024.

Lieu de travail: Saignelégier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Dominique Brahier, chef de section, tél. 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 9 août 2024** et comporter la mention « Postulation Chef d'équipe voirie FM ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des contributions pour la Recette et administration de district de Delémont met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100 %

Mission: Assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité du service et gérer la caisse de la Recette; procéder à tous travaux administratifs liés à l'activité de la Recette (consignations loyers, successions, délivrances d'autorisations liées à la Loi sur les auberges).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Un diplôme en économie d'entreprise (HEG) serait un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine comptable, idéalement fiscal. Connaissance des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissance de la langue allemande souhaitée. Faire preuve d'empathie et avoir de l'entregent. Aptitudes avérées en communication. Capacité à traiter des dossiers d'encaissement difficiles et à résister aux pressions et situations conflictuelles.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2025 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Demagistri, chef de la Recette de district de Delémont, tél. 032 420 56 22, ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 23 août 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve RDD ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Hôpital du Jura

Service organisateur / Entité organisatrice:

Hôpital du Jura, à l'attention de Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone: 032 421 12 12.

E-mail: benedicte.tisserand@h-ju.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Lot 27111 - Plâtrerie (cloisons légères, faux-plafonds, enduits)

Objet et étendue du marché:

Home médicalisé - 92 lits

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45410000 - Travaux de plâtrerie

Code des frais de construction (CFC):

271 - Plâtrerie

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Selon l'appel d'offres

3.2 Adjudicataire

Nom: Frepa Liegenschaften AG
Südstrasse 8 - 3250 Lyss (Suisse)

Fourchette de prix des offres reçues: CHF de 970607.00 à 1441861.00 avec 8,1% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 13.6.2024

Numéro de la publication 1426013

4.2 Date de l'adjudication: 19.7.2024

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 5

L'accès sur la nouvelle plate-forme simap n'ayant pas été transmis au Journal officiel, les avis ci-dessous n'ont pas paru dans l'édition du jeudi 11 juillet 2024, mais uniquement sur la plate-forme. Les dates des différents délais restent les mêmes que ceux publiés sur simap.ch.

Adjudication de gré à gré

Adjudicateur

Service d'achat: République et Canton du Jura – Service de l'informatique, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 59 00. E-mail: secr.sdi@jura.ch

Soumissionnaire retenu: Swisscom (Schweiz) AG, Alte Tiefenau-strasse 6, 3050 Bern (Suisse), Section Corporate Business

Prix de l'offre retenue:

CHF 270000.00 avec TVA de 8,1%

Décision d'adjudication

Motifs de la décision d'adjudication: Dans la mesure que ce marché consiste à compléter ou accroître des prestations que le soumissionnaire fourni à l'administration cantonale jurassienne, il ne serait pas possible, pour des raisons économiques ou techniques, de l'attribuer à un autre soumissionnaire.

En effet, au vu du coût d'implémentation de l'ERP et des nombreux objets développés par le soumissionnaire, un nouveau prestataire devrait investir un grand nombre d'heures pour l'analyse de ces réalisations et la compréhension des règles et spécificités de notre administration cantonale afin de garantir la réalisation de ce marché avec une couverture fonctionnelle complète.

Le coût d'un changement de prestataire lors de l'attribution de ce marché serait donc démesuré et ne permettrait pas de garantir la couverture fonctionnelle de notre ERP. Le présent marché est donc adjugé selon une procédure de gré à gré exceptionnelle conformément à l'article 21, alinéa 2, lettre e, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP; RSJU 174. 01).

Date de la décision d'adjudication: 18.6.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

Objet du marché

Accords internationaux: Non

Genre de marché: Service

Objet et étendue du marché: L'ERP cantonal, outil central du système d'information de l'administration cantonale jurassienne, fonctionne actuellement avec un socle technologique de base Microsoft et une surcouche dédiée aux administrations publiques développée par la société Axians. Les versions actuellement utilisées par l'administration cantonale jurassienne de ces 2 éléments sont désuètes (fin d'exploitation par les fournisseurs prévue au 31.12.2025) et ne nous permettront pas de répondre à certaines exigences techniques et légales de certains partenaires externes au-delà du 31.12.2025. Il est donc nécessaire d'effectuer une montée en version de l'ensemble de l'ERP cantonal.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information

journalofficiel@lepays.ch

Appel d'offres**Adjudicateur**

Service d'achat: Commune mixte de Haute-Sorne, Richard Hulmann, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt (Suisse). Tél. +41 32 427 08 00.

E-mail: richard.hulmann@haute-sorne.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune mixte de Haute-Sorne, Richard Hulmann, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt (Suisse). Tél. +41 32 427 08 00.

E-mail: richard.hulmann@haute-sorne.ch

Objet et étendue du marché

Le projet consiste à aménager le ruisseau du Tabeillon à l'entrée de la Zone à bâtir de Bassecourt. Il prévoit l'élargissement du ruisseau avec la réalisation d'un piège à débris flottants, à l'amont du pont de la route cantonale Bassecourt - Boécourt. Il prévoit également des élargissements et rehaussements ponctuels du cours d'eau sur un linéaire d'environ 350m. Le chemin en rive gauche sera ponctuellement remis en état ou reprofilé. Le lit et les berges du cours d'eau seront réaménagés. Les travaux toucheront environ 15 à 20 propriétés riveraines du Tabeillon. Le pont de la route cantonale sera démonté et reconstruit. Ces travaux font l'objet d'un appel d'offres séparé. Les travaux devront être coordonnés avec ceux de l'aménagement du cours d'eau.

Lieu d'exécution du mandat: 2854 Bassecourt (JU, Suisse), Secteur rue des Grands Prés

Délai d'exécution: 21.4.2025 - 31.10.2025

Durée du contrat: 21.4.2025 - 31.10.2025

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45246000 - Ouvrages de régularisation des cours d'eau et de maîtrise des crues

Type d'ouvrage: 4.6.1 - Aménagement de cours d'eau

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Conditions de participation

Conditions dans les documents

Délais

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 8.8.2024

Remise de l'offre: 5.9.2024, 15h00

Date du cachet postal faisant foi.

Offre valable jusqu'au: 5.3.2025

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique

Adresser les offres comme suit: Commune mixte de Haute-Sorne, M. Richard Hulmann, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Non

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Sous-traitant: Autorisé

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Appel d'offres**Adjudicateur**

Service d'achat: Commune de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine (Suisse). Tél. +41 32 476 61 74. E-mail: administration@grandfontaine.ch

Service demandeur (adjudicateur): Bureau d'ingénieurs RWB Jura SA, Michaël Gütty, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 58 220 38 00.

E-mail: michael.guttly@rwb.ch

Objet et étendue du marché

Des travaux de génie civil seront entrepris pour:

- adapter ou réaliser une nouvelle superstructure pour la chaussée cantonale;
- adapter ou réaliser de nouvelles superstructures pour les chaussées communales;
- réaliser des fouilles pour la conduite d'eau potable principale;
- remplacer partiellement la conduite d'eau potable principale avec du gainage par éclatement;
- réaliser des fouilles pour les canalisations d'eaux mixtes et pluviales principales;
- assainir partiellement les canalisations d'eaux mixtes principales avec du chemisage par gainage;
- réaliser des fouilles pour les raccordements latéraux d'eau potable et d'eaux mixtes/pluviales;
- réaliser des fouilles pour les conduites d'éclairage public et des services industriels;
- raccorder les accès privés aux chaussées;
- adapter le système de récolte des eaux de surface;
- aménager des bassins pour la rétention/infiltration des eaux pluviales d'une partie des chaussées.

Un carrefour sera complètement réaménagé.

Les réseaux électriques et téléphoniques subiront des adaptations.

Lieu d'exécution du mandat:

2908 Grandfontaine (JU - Suisse)

Délai d'exécution: 23.9.2024 - 11.7.2025

Début des travaux envisagé le 23.9.2024, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Fin des travaux

selon planning contractuel du soumissionnaire. Ces travaux seront exécutés sous réserve de l'octroi du crédit par les autorités communales.

Durée du contrat: 23.9.2024 - 11.7.2025

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 116 - Coupes de bois et défrichements
- 117 - Démolitions et démontages
- 135 - Maintenance et réhabilitation de canalisations
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 152 - Fonçage de tubes
- 183 - Clôtures et portails
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 314 - Maçonnerie

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Conditions de participation

Selon l'art. 34, alinéa I de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

12.7.2024 - 19.8.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 9.8.2024

Les questions doivent être posées en français sur le forum du site www.simap.ch de la soumission concernée, jusqu'à la date indiquée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme dans des délais raisonnables. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement.

Remise de l'offre: 19.8.2024, 11 h 30

Seules les offres arrivées à l'adresse définie, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. La date du sceau postal ne fait pas foi. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication et retournées à leur expéditeur, sans avoir été ouvertes. Les offres reçues par courriel ne seront pas prises en compte. Dans tous les cas, il incombe au sou-

missionnaire d'apporter la preuve qu'il a présenté son offre dans les délais.

Offre valable jusqu'à: 270 jours après le délai de remise

Ouverture des offres:

19.8.2024, 13h30, 2908 Grandfontaine

Ouverture publique des offres: Non

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique

Exigences formelles spécifiques: Les offres et leurs annexes dans une autre langue seront retournées à leurs expéditeurs sans être examinées.

Adresser les offres comme suit: Commune de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Non

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Visites des lieux: Aucune visite des lieux n'est prévue.

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Sous-traitant: Autorisé

Conditions générales: Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres. Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

Conditions de paiement: Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

Cautions/garanties: Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

La publication de cet appel d'offres a été demandée pour le Journal officiel du jeudi 18 juillet 2024. Cette date ayant été supprimée par la Chancellerie cantonale en début d'année, la publication est donc déplacée dans l'édition du jeudi 25 juillet 2024. Les dates des différents délais restent les mêmes que ceux publiés sur simap.ch.

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Delémont, Conseil communal (organe exécutif), Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse)

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Delémont, Service UETP, Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 92 60.

E-mail: uetp@delemont.ch

Objet et étendue du marché

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont met en soumission les travaux relatifs à la viabilisation du secteur PS Communance Nord comprenant:

- Chaussée et accès
- Réseaux d'évacuation et de distribution
- Aménagement de cours d'eau et d'une noue

Lieu d'exécution du mandat: 2800 Delémont (JU, Suisse)

Délai d'exécution: 3.2.2025 - 26.9.2025

Durée du contrat: 3.2.2025 - 26.9.2025

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Remarques:

1. Références de l'entreprise relatives à l'exécution de 2 projets comparables avec le mandat prévu (en particulier du point de vue de l'ampleur et du type de travaux) durant les 5 dernières années.
2. Preuve de l'application, par l'entreprise, d'un système de gestion de la qualité.
3. Preuve que l'entreprise dispose de ressources en personnel suffisantes pour que le projet de construction puisse être réalisé dans les délais.
4. Indication des chiffres d'affaires totaux réalisés par l'entreprise au cours des trois années qui ont précédé la publication de l'appel d'offres. Le chiffre d'affaires annuel moyen doit correspondre au moins au double du montant de l'offre présentée pour le mandat concerné.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Remarques:

1. Prix: pondération 50%
2. Références: pondération 20%
3. Organisation et délais d'exécution: pondération 20%
4. Développement durable, système de gestion de la qualité et qualité de l'offre: pondération 10%

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Type d'ouvrage:

- 2.1 - Routes et chemins
- 2.6 - Conduites

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Conditions de participation

1. Rémunération des offres, restitution des documents: L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers d'offre ne sont pas retournés.
2. Réserve: Le marché sera octroyé sous réserve de la disponibilité des crédits.
3. Evaluation des offres: Conformément à l'art. 40 LMP, étant donné que l'examen et l'évaluation approfondis des offres exigeront des moyens considérables, l'adjudicateur se réserve le droit de soumettre toutes les offres à un premier examen sur la base des documents remis et les classer. Il choisira au moins les trois offres les mieux classées et les soumettra à un examen et à une évaluation détaillés.

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

18.7.2024 - 30.8.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 14.8.2024

Remise de l'offre: 30.8.2024, 12h00

L'offre doit parvenir au plus tard dans le délai indiqué au chapitre I.4 (délai de clôture pour le dépôt des offres). L'offre doit être déposée sous pli fermé à l'adresse mentionnée au chapitre I.2. Le cachet postal ne fait pas foi. L'enveloppe portera les mentions suivantes: Nom du marché: « Delémont / Communance Nord - viabilisation ». Nom du soumissionnaire. Mention: « OFFRE - Ne pas ouvrir »

Ouverture des offres: Le tableau d'ouverture des offres sera transmis à tous les soumissionnaires, au plus tard au moment de l'adjudication, afin de permettre à chacun de constater son classement.

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue(s) des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: *simap.ch*

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique

Adresser les offres comme suit: Commune de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Non

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variante autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée.

Conformément aux documents du dossier d'appel d'offres.

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisée

Sous-traitant: Autorisé.

Conformément aux documents du dossier d'appel d'offres.

Participation multiple de sous-traitants: Autorisée

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 618 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges et des servitudes existantes; il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et de déposer des objets sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 juillet 2024.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 622 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges et des servitudes existantes; il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et de déposer des objets sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 juillet 2024.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 624 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges et des servitudes existantes; il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et de déposer des objets sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 juillet 2024.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 625 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges et des servitudes existantes; il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et de déposer des objets sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 juillet 2024.

Le Juge civil: Boris Schepard.
